

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 18 BRUMAIRE, an 5^e. de la République française.
(Mardi 8 NOVEMBRE 1796, vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

Nouvelles extraites des gazettes étrangères, sur plusieurs combats livrés et soutenus par les armées françaises. — Bulletin officiel de l'état du siège de Mantoue. — Dénonciation au conseil des nombreux assassinats commis chaque jour, faute d'organisation de la gendarmerie nationale.

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain-l'Auxerrois, n. 42. Le prix est de 9 liv. en numéraire pour 3 mois, 18 pour 6, et 36 pour un an.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

Vienne, le 15 octobre.

Le plus grand secret continue de régner sur le contenu des dépêches apportées par le courrier français dont il a été parlé. L'on a des raisons de croire que cette mission a été une suite de la motion faite le 23 du mois dernier, par Pelet de la Lozère, au conseil des cinq-cents; quelques circonstances font aussi présumer que le directeur est revenu de ses prétentions exagérées, et qu'il a fait des propositions moins déraisonnables. Quoiqu'il en soit, le susdit courrier est toujours ici; il est logé dans un de nos édifices publics, et très-bien traité; il ne sort qu'en voiture et accompagné.

M. de Zwanziger, envoyé du cercle de Franconie, est venu ici pour des affaires importantes; il a déjà eu une conférence avec M. le comte de Colloredo, vice-chancelier.

Ratisbonne, 22, octobre.

La diète vient de témoigner à l'archiduc, par la lettre suivante, sa reconnaissance pour les services qu'il a rendus à la patrie allemande:

A son altesse royale l'archiduc Charles, etc.

« Les progrès victorieux et journaliers qui couvrent de nouveau d'une gloire immortelle les armées impériales et royales sous la conduite sage et courageuse de votre altesse royale, ont contribué d'une manière si bien-faisante à la délivrance de tant de provinces de l'Allemagne, et même au rétablissement de la sûreté des séances habituelles de la diète, que l'assemblée générale

de l'Empire en prend occasion et se croit obligée de donner à votre altesse royale des marques de sa reconnaissance, pour toutes les peines et les efforts qu'elle a employés avec un zèle si infatigable et si ardent.

« Plaise à Dieu qu'aux grands services que votre altesse royale a rendus si glorieusement à la patrie, il lui soit réservé encore la gloire, comme les grands talens militaires de V. A. R. le méritent et le font espérer, de devenir l'heureux instrument qui doit mettre fin à une guerre si désastreuse et assurer le bonheur de la nation germanique.

« Nous ajoutons à ce souhait l'assurance du profond respect avec lequel nous serons constamment, etc. »

Constance, 25 octobre.

On vient de publier ici une dépêche officielle, datée d'Ettenheim, le 20 de ce mois, dont voici l'extrait:

« L'armée entière est actuellement réunie sous les ordres immédiats de l'archiduc. Il se donna hier, près d'Emmendingen, une action fort vive, mais dont le succès a été des plus heureux: l'action ne finit qu'avec le jour. Le quartier-général sera transféré aujourd'hui à Emmendingen ou peut-être même à Fribourg. La plus grande partie de l'armée française se replie sur Kaisersstouhl. »

Du 24. Une nouvelle dépêche officielle, datée de Fribourg, le 22 octobre, porte en substance ce qui suit:

« Après divers combats opiniâtres que l'ennemi avoit livrés à notre armée victorieuse près de Waldhirsch, Kœndringen, Langendenzlingen et Riegel, l'archiduc a réussi à s'emparer, hier matin, de Fribourg où les français étoient rentrés. Dès les 9 heures, leur arrière-garde fut atteinte, et notre cavalerie lui tua ou prit plusieurs traîneurs. Notre avant-garde s'étant emparée de Brisach, l'ennemi, qui ne put s'y retirer, fut poursuivi jusqu'à Crozingen, où le quartier-général de l'archiduc, qui se trouve depuis hier à Fribourg, sera transféré aujourd'hui. Tout nous confirme dans l'espoir que bientôt il n'y aura plus d'ennemis dans la Suabe. »

Des bords du Mein, le 23 octobre.

L'expédition qui s'est faite de l'autre côté du Rhin près de Coblentz, ne paroît avoir eu d'autre but que

d'allarmer l'ennemi. Les impériaux passèrent le fleuve en petit nombre sur des bateaux, à 3 endroits : à l'Oberwerth, Ehrenbreitstein et Mallerth ; ils débarquèrent heureusement sur la Schartwiess, brûlèrent les fortins (*Blockhauser*) qui s'y trouvoient ; ainsi que ceux du Pétersberg. Ils étoient sur le point de passer le pont de la Moselle ; mais ne se trouvant pas assez en force, ils se désistèrent de toute tentative ultérieure, et se rembarquèrent sans avoir éprouvé d'autre perte que celle d'environ vingt hommes blessés.

TYROL.

Extrait de la gazette d'Insruck du 19 octobre.

Les frontières septentrionales du Tyrol étant aujourd'hui délivrées de tout danger, une grande partie des troupes qui les ont défendues, ainsi que plus de 20,000 volontaires tyroliens, se sont portés sur la frontière de l'Italie, pour renforcer l'armée du feld-maréchal de *Wurmser*. Ce général est toujours devant Mantoue, où les combats sont fréquens et tournent pour la plupart à notre avantage. Mantoue ne manque de rien.

ITALIE.

Vérone, le 11 octobre.

Nous entendîmes, le 7 de ce mois, du côté de Mantoue, une canonnade épouvantable. Le lendemain il arriva ici un grand nombre de français blessés. Nous apprîmes en même-tems que les autrichiens, profitant d'un brouillard des plus épais, étoient sortis de la place par les portes Cérèse et de Saint-George ; qu'ils avoient surpris et totalement défit les français, enlevé une grande quantité de fourrages, bestiaux, équipages et pièces d'artillerie ; enfin, que la victoire des impériaux étoit complète. Le 9, les impériaux ont remporté derechef un avantage considérable. — Nous apprenons de Padoue, qu'il y est arrivé de l'Allemagne, un nombreux corps de troupes hongroises.

(Extrait d'une feuille publique d'Italie.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

ARMÉE D'ITALIE.

Extrait du bulletin historique et décadaire de l'armée d'Italie, du 1. au 10 vendémiaire, an 5.

Le 8 vendémiaire.

La division formant le blocus de Mantoue, a marché sur plusieurs colonnes, dans Straglio, pour forcer l'ennemi de rentrer dans cette place, et en compléter le blocus : cette expédition a été exécutée avec le plus grand succès ; l'ennemi n'a fait, sur tous les points, qu'une très-foible résistance, et s'est retiré dans Mantoue. Nous n'avons perdu que quelques hommes : l'ennemi a laissé quantité de morts sur le champ de bataille, et nous lui avons fait plusieurs prisonniers.

Le 3.

Le général Vaubois a fait pousser une reconnaissance jusqu'aux postes ennemis, sur la rive droite de l'Adige, en face du village de Lavisio. Une légère fusillade s'est engagée, et l'ennemi a eu quelques blessés.

(2)

Extrait du bulletin historique et décadaire de l'armée d'Italie, du 11 au 20 vendémiaire, an 5.

Le 13 vendémiaire, an 5.

Un corps autrichien de 120 hommes d'infanterie et de 30 chevaux, investi dans Montecherugolo par un corps de gardes nationales de Reggio, s'est rendu prisonnier de guerre, après la capitulation convenue entre le commandant autrichien Gaurina, et le citoyen Laroche, commandant ladite garde nationale.

Le 14.

Le nommé Rey, sous-lieutenant dans la 5^e demi-brigade, s'est permis de dépouiller un officier autrichien qui avoit été fait prisonnier de guerre à la dernière affaire de Governolo. Ses camarades, indignés de cette conduite déshonorante, s'étant assemblés chez le chef de brigade, ont arrêté unanimement de le dénoncer au général en chef, et de lui mander sa destitution. Le général en chef ordonne, en conséquence, que le citoyen Rey, sera provisoirement destitué de ses fonctions ; que le présent ordre sera lu en sa présence, à la tête de la compagnie, et qu'il sera aussi-tôt remplacé dans son service.

Applaudissant à la délicatesse des braves officiers de la 5^{me} demi-brigade, le général en chef ordonne que la présente décision sera mise à l'ordre de l'armée, et que la délibération desdits officiers sera envoyée au ministre de la guerre en le priant de la faire insérer dans les papiers publics, afin que la France et l'Europe entière connoissent les principes qui animent les officiers républicains.

Idem.

L'ennemi est sorti de Mantoue, au nombre de trois cents hommes, pour fourrager dans l'île de T ; mais deux pièces de canon, que le général Dallemagne a fait braquer sur eux, les ont bientôt mis en fuite.

Le 16.

A 6 heures du matin, l'ennemi a fait une sortie de Mantoue, sur les postes occupés par la division du général Sahuguet. Son but étoit de se procurer des fourrages et du bois. Quatre mille hommes sont sortis par la porte de Secours, et environ 600 hommes sont venus débarquer sur les derrières de nos positions. L'ennemi a d'abord repoussé nos avant-postes et s'est porté assez près de Marmirolo ; mais le général Sahuguet ayant réuni une grande partie de sa division, l'a forcé de rétrograder et de rentrer précipitamment dans la place de Mantoue ; les cavaliers autrichiens ont été poussés si vigoureusement, que la plupart ont jetté les trousses de foin qu'ils emportoient en croupe. Un détachement d'infanterie ennemie, d'environ 120 hommes, a été coupé pendant l'action par la 11^e demi-brigade, et s'est rendu prisonnier de guerre : un autre détachement de 35 hommes, acculé sur le marais, a été aussi forcé de se rendre.

Dans cette affaire qui a duré 9 heures, les troupes françaises ont par-tout substitué la valeur au nombre, nous n'avons perdu que fort peu de monde. La perte de l'ennemi a été plus considérable, et sa sortie infructueuse, n'ayant pu rentrer ni foin ni bois dans la place.

Il s'est fait aujourd'hui dans la place de Mantoue une explosion très forte : d'après les rapports qu'on a reçus dans les divisions, il paraît que c'est un magasin à poudre qui a sauté. La commotion a été si vive, qu'elle a ouvert plusieurs croisées du château de Borgoforte, éloigné de sept milles de Mantoue.

Le 19 L'ennemi s'est présenté aujourd'hui à midi entre Prada et Saint-Antoine : il a été repoussé après une légère fusillade.

P A R I S, 17 brumaire.

On vient de publier dans les états de Hesse-Cassel une proclamation tout à fait extraordinaire. On y défend de porter des cannes à nœuds, des chapeaux ronds, des cheveux courts, etc. Il a été particulièrement recommandé par le consistoire aux ecclésiastiques et étuiliens en théologie, de s'abstenir d'un pareil costume et de porter leurs cheveux bouclés en rond ou des perruques.

Tous les journalistes, quelque opposés d'ailleurs que soient leurs opinions, se sont réunis pour démontrer combien la résolution qui ne laisse qu'à l'opulence la faculté d'avoir des journaux, est immorale, inapolitique, libéricide, même nuisible aux finances. On lit à cet égard, des réflexions très-justes dans le n° d'aujourd'hui du journal des *Hommes libres*. . . Et à quelques expressions près, qui sont pour les différens partis, des mots d'ordre, et des signes de ralliement, tous les journalistes se feroient honneur de la solidité de ses observations.

Hier une malheureuse rentière s'est précipitée d'un troisième étage dans la vicille rue du Temple; et par une espèce de prodige, elle n'a été qu'étourdie de sa chute. Elle s'est traînée précipitamment vers un puits voisin, et s'y est lancée avec impétuosité : par une autre espèce de miracle, on l'a retirée vivante, et sans autre blessure qu'une plaie à la tête : elle a été pensée au corps-de-garde.

On parle, depuis quelque-tems, de divisions qu'on prétend exister dans le directoire. On dit qu'il y a majorité et minorité : que Rewbelle et Barras votent presque toujours ensemble : que Carnot et Réveillère-Lépeaux sont aussi le plus souvent d'accord, et que c'est presque toujours Letourneur qui débarre, en se tournant tantôt d'un côté et tantôt de l'autre.

C'est sans doute à quelque vive discussion qui a eu lieu à ce sujet, que fait allusion un de nos journaux, par la citation suivante :

Diderot a paru cette nuit en songe à un de nos directeurs, et lui a dit d'un ton courroucé :

« Lorsque les haines ont éclaté entre les souverains » toutes les réconciliations sont fausses. »

Et après un long silence, l'ombre a repris :

« Quand on ne veut pas être faible, il faut souvent » être ingrat, et le premier acte de l'autorité souveraine » est de cesser d'être précaire. »

On ne peut s'empêcher d'admirer la mobilité de l'esprit et des opinions en France ; elle est si rapide qu'on

est quelquefois effrayé. Lorsqu'il fut question de la loi du 3 brumaire, il y a deux mois, son rapport sembloit décidé : peu de jours après, la majorité paroissait obstinée à la maintenir ; enfin elle est sortie de la discussion émondée par des amendemens qui lui ont fait perdre beaucoup de ses branches révolutionnaires. D'excellens discours l'ont foudroyée ; mais presque tous les bons esprits du conseil des cinq-cents s'étant accordés pour la combattre, tous n'ont pu être entendus, et le public est privé jusqu'à présent des réflexions lumineuses des dissertations éloquentes que lui promettoient les noms de Jourdan, des Leméré, des Pastoret, des Noailles et de quelques orateurs également distingués que le sort a condamnés au silence ; car la foule de ceux qui se présentoient pour attaquer cette œuvre révolutionnaire étoit si grande qu'il a fallu tirer au sort. Comme le public est bien sûr de trouver dans les discours dont cette mesure singulière la prive, la raison, ornée de tous les charmes de la diction, les maximes d'équité qui caractérisent leurs auteurs, il les invite à lui faire ce présent. C'est à l'impression de nous dédommager des pertes de la tribune.

Le citoyen Conttoires, de Mâcon, vient de démentir par un procès-verbal dressé par trois commissaires de police de la ville, l'inculpation qui lui avoit été faite par le journal des *Hommes Libres*, de tenir chez lui un conciliabule où se rassembloient 40 à 50 émigrés. Il a envoyé sa procuration à un négociant de Mâcon, maintenant à Paris, pour poursuivre en réparation le journaliste induit en erreur.

M. d'Orian, prêtre irlandais, hors d'état de payer un loyer, pria, il y a environ deux ans, le principal du collège de Navarre de lui accorder une petite chambre dans cette vaste maison. L'ayant obtenue, il s'y logea, et, comme il avoit coutume de vivre très-retiré, on ne fut pas étonné de ne le voir ni rencontrer pendant un très-long espace de tems. Enfin, dernièrement deux enfans qui avoient logé leur balle dans sa chambre, y entrèrent et le trouvèrent mort. Son cadavre n'exhaloit aucune mauvaise odeur : tout prouvoit qu'il étoit mort d'inanition, depuis plus d'un an.

Le rédacteur de l'*Eclair* nous demande s'il n'y a point de légèreté à imprimer ce qu'il appelle une diatribe contre Chaptal, un de nos plus célèbres chymistes. Après avoir témoigné au rédacteur de l'*Eclair* notre étonnement de l'entendre parler de légèreté, nous répondrons que nous rendons hommage avec lui aux talens chymiques de M. Chaptal, mais que nous croyons avoir rempli notre devoir en dénonçant à l'animadversion publique le matérialiste dont M. Chaptal s'honore de professer la doctrine. Pour rendre, au reste, conseil pour conseil et leçon pour leçon au rédacteur de l'*Eclair*, nous l'invitons à lire avec attention une lettre insérée aujourd'hui dans les *Nouvelles Politiques* ; il y trouvera une peinture exacte et vraie des vertus pratiquées dans les cloîtres, et il regrettera, après cette lecture, d'avoir prêté sa plume à faire l'éloge d'un ouvrage aussi immoral que celui de la *Religieuse* ; il regrettera d'avoir, au nom de la *postérité*, voté des remerciemens aux éditeurs des ordures.

philosophiques de ce Diderot, que tant de gens admirent sans l'entendre, et qui certainement ne s'entendoit pas toujours lui-même.

(4)
CORPS LÉGISLATIF.
CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 16 brumaire.

A la suite d'un rapport, présenté par Boucher-Saint-Sauveur, on approuve une résolution qui autorise le directoire à affermer les droits de bacs et de passages sur la rivière de Seine. Chaque personne payera cinq centimes. Le nombre des personnes sera de cinq personnes au moins, de 16 au plus; et si deux ou trois personnes veulent passer, elles le pourront en complétant le prix de cinq sols; pour un cheval et un cavalier, on payera six sols, pour un cabriolet 8 sols.

Organe d'une commission, Lebrun fait un rapport sur la résolution qui fixe les dépenses ordinaires et extraordinaires de cette année. Comme le rapporteur du conseil des cinq-cents, il expose que nous devons être en état de faire la guerre, si nous voulons avoir la paix d'une manière honorable, et que si nous avons des armées nombreuses, on doit assurer leurs succès en fournissant aux défenseurs, que pourra nécessiter une campagne prochaine, et lui assurer des fonds qui ne puissent être distraits de leur destination. Nos ennemis réunissent tous leurs efforts pour faire parade d'une puissance de puissance, opposons leur une puissance réelle. Lebrun présente ensuite le tableau de nos ressources fondées sur des contributions certaines à recevoir sur les biens ruraux, l'enregistrement, les postes et les patentes. La commission vote à l'unanimité l'approbation de la résolution. -- On approuve une autre résolution du même jour, pour contraindre les citoyens d'acquiescer leurs contributions.

Séance du 17 brumaire.

Un citoyen des tribunes veut occuper les instans qui précèdent l'ouverture de la séance. Mettant son bonnet de poil à la main: *Citoyens*, dit-il, *je ne puis retenir mon désespoir...* Le président donna ordre d'arrêter cet homme et de le conduire au comité des inspecteurs. *Citoyens*, reprend l'orateur, *j'aime mieux mourir que d'avoir un maître.* Les sentinelles lui coupent la parole, et après quelque résistance de sa part, le conduisent au comité des inspecteurs. Cet homme est assez bien vêtu, et sa physionomie annonce un homme dont les idées sont dérangées.

Quelques instans après, Alquier, membre de la commission des inspecteurs, vient de rendre compte des réponses de cet homme. Son nom est Poussiuet, commis-expéditionnaire dans les bureaux du ministre des finances, et il venoit prier le conseil de s'opposer à un secret du traité avec l'Espagne, d'après lequel l'enfant âgé de 8 ans doit occuper le trône de France. Il vouloit de plus s'engager à se mettre en garde contre le traité à conclure avec l'Angleterre, parce qu'il avoit entendu dire que le duc d'York alloit venir en France pour y régner.

Comme cet homme n'est justiciable que de la médecine, on l'a renvoyé chez lui.

Le conseil approuve la résolution qui porte la garde du corps législatif à 1200 hommes au lieu de 800.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.
Séance du 16.

Richard obtient la parole pour une motion d'ordre: Les vols, les brigandages, dit-il, se multiplient chaque jour dans les campagnes. Les citoyens sont assaillis dans leurs maisons et massacrés par des brigands dont l'impunité accroît l'audace. Ces désordres ont leur première cause dans la désorganisation de la gendarmerie, dont le service est aujourd'hui nul. Dans quel moment cependant fut-il jamais plus nécessaire d'exercer une surveillance active et rigoureuse, de donner à l'action des loix toute son intensité, que dans celui où l'esprit de parti divisant tous les esprits, chacun se fait en quelque sorte un titre de gloire des attentats qu'il commet envers le gouvernement et l'ordre social?

Richard appelle donc la sollicitude du conseil sur la réorganisation de la gendarmerie, et présente à cet effet un projet de résolution.

Le conseil en ordonne le renvoi à la commission existante, et adjoint Richard à la commission.

Pastoret donne la 3^{me} lecture d'un projet de résolution, ainsi conçu:

Quand un jury de jugement légalement assemblé, a déclaré non constant un fait qui ne laisse aucune trace après lui, et que depuis, aucune preuve n'a été acquise, on ne peut, à raison du même fait, conduire un autre accusé devant un autre jury.

Le projet mis aux voix est adopté.

Fabre (de l'Aude) expose combien il est urgent de s'occuper de la réparation des grandes routes, dont le délabrement entrave les communications, et il demande en conséquence que le projet présenté à cet égard par Fermond, soit de suite soumis à la discussion.

On invoque l'ajournement à demain, et il est prononcé. Larivière fait adopter la suite du projet de résolution interprétatif des loix sur les successions.

Nota. Plusieurs représentans du peuple ont donné pour certain qu'un courrier dépêché de Brest par le général Hoche, avoit apporté ce matin au directoire la nouvelle d'une insurrection générale des *défenseurs* irlandais, la fuite du vice-roi, l'expulsion de 10,000 anglais; la prise de tous les arsenaux appartenans au gouvernement en ont été les résultats.

ANNONCE.

Le citoyen Duvillard de l'institut national, ouvrira le 2 frimaire, rue Traversière-Honoré, n^o. 24, un cours d'application des mathématiques et de la théorie des probabilités, aux matières d'intérêt, de commerce, de finances, de banque, d'économie politique.

On peut souscrire jusqu'au 20 brumaire.

Cours des changes du 14 brumaire.

Mandat. 4 6

J. H. A. POUJADE-L.

DE L'IMPRIMERIE DE LENORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n^o. 40.